



Collectif
Des agents des
SDIS



Montreuil, le 10 avril 2026

LE PRIX DU CARBURANT UN FARDEAU A DEUX VITESSES

Alors que les portes monnaie se vident pour cause d'un carburant trop cher, la question d'une compensation de perte de pouvoir d'achat s'impose à certains.

Pour certains, mais pas pour tous.

En effet, cet élément de rémunération souvent discuté fait une différence :

**la voiture de service mise à disposition,
parfois utilisée comme une voiture de fonction !!!**

La question de l'égalité, valeur fondamentale défendue par la CGT, trouve ici un exemple flagrant de rupture d'équité avec l'utilisation des voitures de service.

Lorsque l'utilisation dépasse les déplacements exigés strictement par le service, cette attribution en devenant un élément de rémunération incarne l'injustice sociale.

De nombreux exemples départementaux pourraient illustrer la dérive :

- les nombreuses remarques des chambres régionales des comptes (P27 du document <https://www.cgtdessdis.com/chambres-regional-des-comptes-la-synthese-par-la-cgt-le-3-avril-2019/>)
- les recours devant les juridictions administratives

À l'heure où l'argent public se fait rare, où la réforme du financement des services d'incendie et de secours se fait attendre, et tandis que les agents subissent de plein fouet la hausse du coût de l'énergie sans mesures compensatoires suffisantes, les règles doivent s'appliquer de la même manière à toutes et tous.

**L'abolition des privilèges date du 4 août 1789
Il n'y a aucune raison de les rétablir aujourd'hui
par l'utilisation détournée des véhicules de service.**